#### **COMMUNE DE GRIGNON**

### Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 07 Mars 2016

Le 07 Mars Deux Mille Seize, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WEINMANN, Maire, en session ordinaire. Étaient présents: BLANC Lina – BRUN Marcel – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne – CHAPPE Corinne – CHRISTIN Gilles –GACHON Martine – HUGARD Thierry – KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PAVIOL Franck – PETIT Brigitte – RIEU François – ROCIPON Denis – WEINMANN

Étaient absents: CHAZELAS Pierre – DAL MOLIN Sylvie

Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés DUCHINI Pierre (pouvoir à WEINMANN Stéphanie)

Secrétaire de Séance : ROCIPON Denis

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Date de Convocation : 29 Février 2016

Madame Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, l'abandon du projet de Centre Technique Municipal et le transfert de la subvention au titre du FDEC.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 1) Délibération n° 1 : Abandon du projet de Centre Technique Municipal - Demande de transfert de la Subvention FDEC sur le projet parking (Rapporteur : Stéphanie WEINMANN)

Vu la loi du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), contraignant les communes à entreprendre une réflexion d'organisation intercommunale de ses structures et de mutualisation de ses services ;

Vu les contraintes budgétaires, et le coût du projet de construction d'un Centre Technique Municipal estimé à 599 550 € HT ;

Vu l'arrêté en date du 05/12/2014, portant attribution d'une subvention d'un montant de 37 292 € attribuée par le Département au titre du FDEC ;

Vu le projet de parking, d'un montant de  $88\,709 \in HT$ , et la demande de subvention approuvée en conseil municipal en date du 14/09/2015

<u>François RIEU</u>, est tout à fait favorable à l'idée de ne pas perdre une subvention, obtenue sous son mandat, auprès du Département. Par contre concernant l'abandon du projet de Centre Technique Municipal, il précise que cette volonté émane de la municipalité en place, et non de la sienne. Et pour le projet de parking, il a déjà voté contre lors d'un précédent conseil. Il espère que la commune n'a pas renoncé à travailler sur l'amélioration des locaux des Services Techniques.

<u>Madame Le Maire</u> estime que l'amélioration des locaux des Services Techniques doit se faire en concertation avec les utilisateurs.

<u>François RIEU</u> pense que le projet de parking améliorera certainement la sécurité au niveau de l'accès aux écoles, quant au cœur de village, il a des doutes.

<u>Madame Le Maire</u> précise la priorité de la municipalité aujourd'hui : la sécurité au niveau des écoles et des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'abandon du projet de construction du Centre Technique Municipal;

**DEMANDE** le transfert de la subvention du Centre Technique Municipal pour le projet de parking ;

#### 2) Délibération n° 2 : Création d'un accès sécurisé pour les enfants des écoles (maternelle-primaire) sur la place

## <u>de la Mairie Approbation de l'opération - Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)</u> (*Rapporteur : Françoise MARCHAND*)

Dans le prolongement du projet de parking rue Charlot RAYMOND, du cheminement piéton reliant la rue Louis Berthet aux écoles, et afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation du plan VIGIPIRATE, la commune souhaite finaliser la sécurité aux abords des écoles (maternelle et primaire), en créant un accès auxdites écoles via la Place de la Mairie.

Les travaux consisteraient en la création d'un cheminement piéton de 1m70 de large entre le bâtiment de la maternelle et la cour de l'école primaire, à l'installation de portails automatisés avec ouverture à distance et interphone vidéo.

Le montant total de l'opération peut être estimé à 17500,75 € HT.

<u>Françoise Marchand</u> précise que ce projet résulte d'une concertation, depuis la rentrée 2015, du groupe de travail composé des directrices des écoles, de représentants de parents d'élèves, d'ATSEM et d'élus.

<u>François RIEU</u> demande s'il est réellement nécessaire d'installer 2 portails pour l'accès à l'école Maternelle.

<u>Françoise Marchand</u> répond oui : le premier portail, coté place permettra d'éviter aux gens de « stationner » dans le passage entre les deux écoles, et le second d'empêcher les enfants de se cacher dans le couloir lors des récréations.

<u>François RIEU</u> demande dans quelles pièces arrivent les sonneries des interphones.

<u>Françoise Marchand</u>: Le projet prévoit, concernant l'école maternelle: un point central dans le couloir près du bureau de la directrice, concernant l'école primaire, un premier signal au rez de chaussée dans le couloir entre la garderie et la classe de CP, et la deuxième sonnerie dans la classe de la directrice.

François RIEU souhaite connaître l'utilité des grillages de 2 mètres de hauteur.

<u>Franck PAVIOL</u>, cette hauteur a été déterminée pour assurer une continuité visuelle entre le projet et l'existant. D'autre part, ce type de panneaux à barreaux est conçu pour résister au déneigement mais également pour éviter que les enfants grimpent au grillage, comme on l'a constaté à l'école maternelle.

<u>François RIEU</u> constate que le passage grillagé n'est pas très esthétique, avec un côté Alcatraz pas tout à fait dans <mark>une</mark> ambiance de village.

<u>Franck PAVIOL</u> acquiesce. L'effet esthétique aurait pu être pire, étant donné les demandes de pare-vues des directrices des écoles.

<u>Françoise Marchand</u>: Ce projet nécessite moins de gros travaux qu'une sortie par la cour derrière la mairie, il a donc le mérite d'être le moins coûteux, entre toutes les solutions envisagées. L'objectif est de réaliser les travaux du parking et de cet accès sécurité pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

François RIEU demande s'il est prévu de l'éclairage.

<u>Franck PAVIOL</u>: le projet prévoit des détecteurs de présence pour le cheminement dans la cour de l'école primaire et un éclairage renforcé au niveau de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la réalisation de ces travaux pour un montant de 17500,75 € HT

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux

**<u>DIT</u>** que les financements seront inscrits au Budget Primitif de 2016

**<u>DONNE</u>** tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération, à la signature de marché de travaux.

Vu le projet de parking rue Charlot RAYMOND comportant un cheminement piéton reliant la rue Louis Berthet aux écoles et la mise en conformité avec la nouvelle réglementation du plan VIGIPIRATE, approuvé en conseil municipal en date du 07/03/2016 :

Vu le montant du projet estimé à 17500,75 € HT, dont l'inscription au Budget Primitif 2016 a été approuvée en conseil municipal en date du 07/03/2016 ;

Vu l'arrêté en date du 05/12/2014, portant attribution d'une subvention d'un montant de 37 292 € par le Département au titre du FDEC, pour le projet d'un Centre Technique Municipal, abandonné en conseil municipal en date du 07/03/2016 ;

<u>François RIEU</u> précise que le coût du projet de parking ne permet pas le transfert de la totalité de la subvention attribuée par le Département pour le CTM.

Denis ROCIPON confirme, il manquerait environ 25 000 €.

François RIEU, d'après ses calculs, la commune devrait pouvoir « récupérer » la totalité de la somme avec ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux

**DEMANDE** le transfert de la subvention du Centre Technique Municipal pour le projet de parking ;

### <u>4) Délibération n° 4 : Projet accès sécurisé pour les enfants des écoles (maternelle-primaire) sur la place de la Mairie - Demande de Subvention au titre de la réserve parlementaire (Rapporteur : Françoise MARCHAND)</u>

Vu le projet de parking rue Charlot RAYMOND comportant un cheminement piéton reliant la rue Louis Berthet aux écoles et la mise en conformité avec la nouvelle réglementation du plan VIGIPIRATE, approuvé en conseil municipal en date du 07/03/2016 :

Vu le montant du projet estimé à 17500,75 € HT, dont l'inscription au Budget Primitif 2016 a été approuvée en conseil municipal en date du 07/03/2016 ;

<u>François RIEU</u> rappelle que pour être susceptible d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire, il est impératif de ne pas démarrer les travaux avant accord préalable et de ne pas engager financièrement la commune (signature de devis par exemple).

<u>Bruno KARST</u> précise que ces deux dernières délibérations ont été proposées au conseil municipal, suite à la dernière réunion de travail de la Commission des Finances, sachant le montant des enveloppes (environ 130 mille euros) dont disposent les députés et sénateurs. Les dites délibérations offrent à la commune la possibilité de récolter le maximum de subvention pour le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux

# <u>5) Délibération n° 5 : Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la Modification Simplifiée</u> (*Rapporteur : Marie NICASTRO*)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 à L.153-48, et R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la révision du PLU approuvée par délibération en date du 04 mai 2015 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 04 janvier 2016 au 08 février 2016

Vu les avis des personnes publiques associées qui se sont exprimées, joints au dossier mis à disposition

Vu les remarques formulées par le public et consignées au registre dédié

Vu le bilan de cette mise à disposition établi par Mme le Maire et présenté au conseil municipal

Considérant que le projet est prêt à être approuvé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du public ;

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

<u>**DIT**</u> que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal local ;

DIT que le dossier est tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

#### 6) Questions diverses:

<u>Madame Le Maire</u> rappelle la demande des élus quant au mode de convocation aux conseils municipaux : uniquement par mail, sauf Gilles CHRISTIN.

L'ensemble des élus présents (excepté Monsieur CHRISTIN) confirment souhaiter recevoir les convocations et pièces jointes par mail

<u>François RIEU</u> remarque juste, que ce procédé permet une économie pour la commune, mais pas pour les élus contraint d'imprimer les documents, chez eux.

<u>Madame le Maire</u> propose de fixer un conseil municipal Lundi 14 mars à 18h30, suite à son arrêté portant retrait de délégation de fonctions à Dominique BRUNOD. Le Conseil Municipal devra statuer sur le maintien ou non de Monsieur BRUNOD dans ses fonctions d'adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02

\*\*\*\*\*\*